

SÉCURITÉ INCENDIE DANS LA CAGE D'ESCALIER

Ne pas encombrer les cages d'escalier qui servent de voies d'évacuation et de sauvetage et les maintenir utilisables en toute sécurité.

Dégager les issues, les vestibules et les paliers intermédiaires.

Ne pas entreposer de vieux papier, de bois de chauffage, de bouteilles de gaz, etc.

Toujours fermer les portes.

Largeur de passage libre au moins 1,20 m.

Ne pas poser de revêtement combustible sur les murs et le plafond.

Pour en savoir plus : bfb-cipi.ch/cage-escalier



Sapeurs-pompiers
118



CIPI

Centre d'information pour la prévention des incendies

Une initiative de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA

Avec le soutien du

SVIT
SUISSE